

Pas d'espace vert de qualité pour 70 % des Liégeois

Les échevins Yerna et Hupkens lancent un plan pour améliorer le nombre et la qualité des espaces verts. Ce programme baptisé « PEP'S » cible cinq quartiers prioritaires.

Une maison sans jardin, un appartement sans cour intérieure. Soudain, l'envie de sortir. Aller à la plaine de jeux avec les enfants. Promener le chien, rejoindre le square pour tailler une bavette avec un voisin pensionné ou regarder la marmaille se défouler sur les toboggans, les oiseaux voltiger dans la frondaïson.

Liège est certes bien pourvue de parcs, coteaux et de forêt — celle du Sart Tilman par exemple — mais près de 70 % des habitants n'ont pas accès à un espace vert de qualité. Soit parce qu'il faut plus de dix minutes à pied pour le rejoindre, soit parce que l'espace dit « vert » est un flot quasi inaccessible ou non-équipé de bancs et autres dispositifs de convivialité.

Le quartier du Longdoz est le plus mal loti : les 12.500 habitants n'ont accès à aucun espace vert de qualité. Alors que l'Organisation mondiale de la santé recommande un ratio de 9 à 10 m² d'espace vert par habitant, le Longdoz en a zéro. La situation n'est guère meilleure dans le centre-ville, les Vennes, Chênée et Outremeuse. C'est ce qu'il ressort d'une étude réalisée par les cabinets des échevins Jean-Pierre Hupkens (PS, Urbanisme) et de Maggy Yerna (PS, Aménagement du territoire), récemment avalisée par le collège PS-cdH.

« Dans le cas du quartier des Vennes, il existe certes des espaces verts, mais ce sont souvent des bandes de pelouse peu accessibles ou sous-équipées », explique Jean-Pierre Hupkens qui a lancé un programme de prospective espaces publics (PEP'S) avec Maggy Yerna. Ce manque de squares ou de cheminements conviviaux vers un parc public a d'ailleurs été pointé du doigt par les Liégeois dans le cadre de la consultation publique de « Réinventons Liège ».

Le travail est mené conjointement avec la direction de l'Urbanisme. « Dans l'analyse, outre la localisation des espaces verts en question et leur équipement, nous avons identifié la présence ou non de cheminements vers ou entre ces parcs de même que la nécessité de créer une boucle communale cycliste qui passe par ces lieux

pedestre qui passe par ces lieux

comme la boucle verte qui existe à Bruxelles », explique Renaud Kinet, directeur du département de l'Urbanisme.

Dès 2018, des projets concrets doivent sortir de terre : le réaménagement de la place du Congrès et du boulevard de la Constitution en Outremeuse avec une réduction de l'espace dédié à la voiture ou l'aménagement de la place Cathédrale au centre-ville, promet l'échevin Hupkens. En Outremeuse, la seule reprise d'espaces publics occupés par la voiture, permettrait de créer 9,6 m² d'espace vert de qualité par habitant et de permettre à ce que 90 % des habitants y aient accès, toujours selon le critère du temps (moins de 10 minutes à pied).

« Dans les cinq quartiers prioritaires (1), nous allons créer des nouveaux espaces publics conviviaux, sûrs où l'on retrouve une forte proportion et une variété de végétal, des équipements publics permettant la promenade, le pique-nique, les jeux ou le repos, des dispositifs d'accès à l'eau ou encore une réduction de l'emprise de la voiture et une absence de ruptures au niveau des cheminements cyclo-pédestres.

veaux espaces verts ou requalifier des espaces publics de mauvaise qualité. Nous devons également réviser des nouvelles connexions », poursuit l'échevin qui cite comme exemple la création d'une passerelle entre le quartier du Longdoz et le parc de la Chartreuse.



Environnement
30 % de la population à moins de 10 minutes à pied d'un square

« Ce schéma d'intention doit nous permettre d'anticiper une série de travaux pour y intégrer la dimension 'espace vert de qualité' », ajoute Maggy Yerna.

Parmi les intentions du Collège, la valorisation des berges de l'Ourthe à Chênée, un cheminement vert entre le parc des Oblats et le canal de l'Ourthe ou la requalification des espaces publics compris sur le boulevard de l'automobile. « Nos moyens sont limités, explique Jean-Pierre Hupkens. C'est pourquoi nous comptons également inciter les promoteurs privés à contribuer à l'amélioration des espaces publics en imposant des charges d'urbanisme ».

L.M.
(1) Outremeuse, Longdoz-Amercoeur, Vennes, hypercentre-jonfosse et Chênée-bas.

